

# APPEL À CANDIDATURES

## RÉSIDENCE DE RECHERCHE ET DE CRÉATION 2026 / 2027

### POUR UN ARTISTE PHOTOGRAPHE DE NOUVELLE-AQUITAINE

---

#### CONTEXTE

Le programme de résidences de recherche et de création arts visuels en Dordogne est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'histoire de l'homme.

Coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, il repose sur un partenariat entre l'État – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne, les villes et organismes qui accueillent les artistes en résidence et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

#### PORTEURS DU PROGRAMME

##### L'Agence culturelle départementale Dordogne - Périgord

Elle porte une mission de service public de la culture sur l'ensemble du territoire de la Dordogne dans les domaines des arts vivants et visuels. Concernant le secteur Arts visuels, l'Agence culturelle organise avec des partenaires du territoire des expositions, accueille des artistes en résidence, soutient la création et la production artistique et accompagne les artistes dans leur structuration tout comme dans leur recherche plastique. Parallèlement, elle développe différents programmes de médiation en direction de tous les publics.

Le programme de résidences de création a pour ambition d'encourager la création et favoriser la présence artistique dans le département, en offrant à des artistes plasticiens la possibilité de s'immerger dans un territoire riche d'Histoire et de références artistiques. Durant leur séjour en résidence, les artistes invités s'inspirent des spécificités de l'environnement et mènent de nouvelles expérimentations aboutissant souvent à la conception d'œuvres. Ces résidences permettent également de créer des temps de partage et d'échanges privilégiés entre les artistes accueillis et la population.

[cultureordogne.fr](http://cultureordogne.fr)

##### Le Centre d'art de la photographie de Bergerac - Espace Romain-Rolland

L'artiste est accueilli à Bergerac par Le Centre d'art de la photographie. Inauguré en 2025, le Centre d'art de la photographie - Espace Romain-Rolland est un nouvel équipement culturel de la ville de Bergerac dédié à la découverte de la photographie contemporaine. Situé en plein centre-ville historique, il a pour ambition d'être à la fois un lieu de diffusion présentant le meilleur de la création de son temps, de soutien à la création accompagnant les artistes dans leurs projets et de médiation auprès d'un large public afin de transmettre les nouvelles formes d'art et de savoir. Doté d'un espace d'exposition de 240 m<sup>2</sup>, d'un atelier-logement pour artistes et d'une salle pédagogique, il accueille en outre deux associations locales consacrées respectivement à la pratique et à la conservation de la photographie. Le Centre d'art de la photographie - Espace Romain-Rolland est un lieu de découverte, gratuit et ouvert à tous, un lieu de proximité, d'échange et de partage autour de la photographie dans toute sa diversité et toute la liberté de création qu'elle promet.

[bergerac.fr/directory/centre-dart-de-la-photographie-espace-romain-rolland/](http://bergerac.fr/directory/centre-dart-de-la-photographie-espace-romain-rolland/)

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Offrir à un artiste un temps et les moyens d'une recherche artistique nourrie des ressources (humaines, paysagères, patrimoniales, économiques, agricoles, artisanales et industrielles) et des projets culturels du site qui l'accueille,
- Apporter aux habitants une autre lecture de leur territoire
- Permettre aux publics de se familiariser à l'art et à la création contemporaine par la pratique, l'échange, les rencontres, le croisement de médiums artistiques
- Faciliter la rencontre des habitants avec l'artiste en rendant visibles les processus de création et en favorisant la découverte de son métier.

## ORIENTATION DE LA RESIDENCE A BERGERAC

Le programme de résidences du Centre d'art de la photographie de Bergerac a pour but de soutenir et d'accompagner les artistes dans leur création, tout en facilitant les rencontres avec le public du centre d'art. Situé en centre-ville ancien de la ville, le Centre permet également un accès rapide au territoire rural environnant.

L'artiste résident est invité à se nourrir de l'héritage culturel de Bergerac dans le but de mener des recherches et des expérimentations en lien avec les caractéristiques de son territoire et de ses habitants.

Si cette résidence est ouverte au souhait et à l'intérêt de l'artiste pour ce territoire, l'interculturalité sera une valeur forte qu'il conviendra de poser comme point de départ à une méthode de travail.

## ACTIONS CULTURELLES

Durant la résidence, en plus du temps de création, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations (jeunes et adultes), conseillers municipaux et départementaux...

L'artiste proposera également des actions culturelles en lien avec son travail et/ou fera des propositions de personnes habilitées à les mener (rencontre et/ou conférence, encadrement d'ateliers de pratique artistique, propositions de projection de films...)

## DEROULEMENT

Le séjour se déroule en 2026 et 2027 pour une durée de 12 semaines dont 2 semaines consacrées aux actions culturelles. Il est rythmé par 3 temps forts :

- temps d'immersion, de recherche et de création
- temps de rencontres et d'échanges avec les publics
- temps de restitution publique des recherches menées en résidence

## CONDITIONS

### Responsables et interlocuteurs

Les représentants du Centre d'art de la photographie de Bergerac et de l'Agence culturelle départementale seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste. Ils l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement du projet.

### Conditions d'hébergement et de travail

L'atelier-logement est constitué d'un atelier de 60 m<sup>2</sup> avec mobilier de travail et outillage de base, d'une chambre-pièce à vivre de 40 m<sup>2</sup> avec un lit double et un canapé convertible, et d'une salle de bain. La cuisine-salle à manger est commune avec les membres de l'équipe et les associations sur site.

### Conditions financières

Le budget alloué pour la résidence comprend les frais :

- de recherche, production et technique, droits d'auteur, frais de déplacement et repas d'un montant de 12 550 €, versé à l'artiste,
- liés aux actions culturelles, aux temps de médiation et d'ateliers de pratique artistique (matériel, rémunération, déplacement et repas) d'un montant maximum de 3 900 €, versé à l'artiste et/ou aux personnes habilitées,
- de diffusion, coordination, communication et valorisation.

## SELECTION

### Critères d'éligibilité

- Résider administrativement en Nouvelle-Aquitaine (avis de situation 2026 au répertoire Sirene faisant foi au moment du dépôt de la candidature)
- Être artiste auteur.e professionnel.le
- Être titulaire du permis B et disposer d'un véhicule

## Modalités

- Sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires : Ville de Bergerac, Agence culturelle départementale, et sous réserve : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Dordogne, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, ...
- Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 artistes présélectionnés et le comité de pilotage.

## Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **15 juin 2026** – Un AR des candidatures sera systématiquement envoyé par mail dans les 7 jours maximum suivant la date du dépôt
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l'artiste en résidence : **juillet 2026**
- Début de la résidence : **octobre 2026**

## Constitution du dossier de candidature

La candidature sera constituée d'un seul dossier PDF contenant :

- La fiche de renseignements complétée, accompagnée de l'avis de situation 2026 au répertoire Sirene
- Une lettre d'intention (1 page maximum)
- Une présentation synthétique de votre démarche artistique et de vos travaux avec des visuels légendés et un CV

Un projet n'est pas demandé au préalable car il s'agit d'une résidence de création à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence. Les duos ou collectifs d'artistes peuvent déposer une candidature.

## INSCRIPTION

Déposer le dossier complet en un seul PDF, avant le **15 juin 2026** sur le site [www.residencesartistes.fr](http://www.residencesartistes.fr)

## RENSEIGNEMENTS

- Violaine Marolleau, chargée de projets arts visuels  
Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord - 2 place Hoche - 24 000 Périgueux  
05 53 06 40 04 - v.marolleau@cultureordogne.fr
- Benoît Lamy de La Chapelle, responsable  
Centre d'art de la photographie de Bergerac – Espace Romain-Rolland – 9 rue Saint-Esprit, 24100 Bergerac  
05 54 22 00 38 - centrephoto@bergerac.fr

